

l'administration de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts du Sénat s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de ce Corps comme Membres du Comité Conjoint de la Bibliothèque.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur le quinzième et dernier Paragraphe de la motion proposée Vendredi dernier : "Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour remercier Son Excellence de son Gracieux Discours prononcé à l'ouverture de la présente Session du Parlement du Canada,"

La Chambre reprend les dits Débats ajournés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

VENDREDI, 15 Novembre 1867,

Et le quinzième et dernier Paragraphe étant lu de nouveau et mis aux voix, est adopté.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son Gracieux Discours prononcé à l'ouverture de la présente Session du Parlement du Canada.

*Résolu*, Que la dite Résolution soit renvoyée à un Comité Spécial composé de l'Honorable Sir John A. Macdonald, l'Honorable M. Cartier, l'Honorable M. Tilley, l'Honorable M. McDougall, l'Honorable M. Fisher et M. Desaulniers, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du Canada, en conformité de la dite Résolution.

L'honorable Sir John A. Macdonald, du Comité Spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le Comité a préparé une Adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente Session.

Nous partageons avec Votre Excellence les sentiments de profonde satisfaction qu'elle a exprimés, en adressant pour la première fois la parole aux représentants parlementaires de la Puissance du Canada, de ce qu'elle avait eu le privilège insigne d'occuper une position officielle qui lui a imposé le devoir d'aider à chaque progrès qui a été fait dans la création de cette grande Confédération.

Nous remercions Votre Excellence des félicitations qu'elle nous adresse au sujet de la sanction législative qu'a donné le Parlement Impérial à l'Acte d'Union, en vertu des dispositions duquel nous sommes maintenant assemblés, et qui a jeté les fondements d'une nouvelle nationalité, qui, nous l'espérons et le croyons avec Votre Excellence, étendra, avant longtemps, ses limites de l'Océan Atlantique au Pacifique.

Nous sommes heureux de savoir que pendant les discussions qui précédèrent la présentation de cette mesure au Parlement Impérial, entre les Membres du gouvernement de Sa Majesté, d'une part, et les délégués qui représentaient les Provinces [maintenant unies, de l'autre, il devint évident, pour tous ceux qui prirent part à ces conférences, que, les ministres de Sa Majesté, tout en considérant et pressant l'adoption du principe de l'Union comme un sujet d'une grande importance impériale, laissèrent aux représentants provinciaux toute la liberté possible dans le mode à suivre pour l'application de ce principe.

Nous reconnaissons avec plaisir que c'est dans un semblable esprit de respect pour nos privilèges, comme peuple libre et autonome, que l'acte d'Union, tel qu'adopté par le Parle-